

COMPTE RENDU SOMMAIRE *Réunion du Conseil Municipal* *26 septembre 2013*

N°2013-09-1 PLU – DEBAT SUR LE PADD

Objet : L'objectif de cette réunion était la présentation au Conseil Municipal, des enjeux et des orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le P.A.D.D., pour être soumis à débat, conformément à l'art. L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après une discussion d'une durée de plus de 1 heure 15, les Conseillers municipaux prennent acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

N°2013-09-2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 AOUT 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 20 août 2013.

N°2013-09-3 BOULANGERIE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES - Subvention FISAC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, émet un avis favorable et donne son accord à une demande, par Monsieur Liquière, de subvention FISAC (Fonds d'Intervention et de Solidarité de l'Artisanat et du Commerce) auprès des services concernés.

N°2013-09-4 RESTITUTION CAUTION - Monsieur et Madame DAUGREILH Christophe et Marie

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention (ESTEFFE Jean-Michel), DECIDE de :

- restituer la caution versée par Monsieur et Madame DAUGREILH Christophe et Marie lors de leur installation dans ce logement.
- demander le paiement de la taxe des ordures ménagères relative à la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013, soit 123,33 euros.

N°2013-09-5 CERTIFICAT D'URBANISME MADAME LALANNE – « Luzan »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle ZE 37, propriété de Madame LALANNE Marie-Hélène.

N°2013-09-6 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le transfert des parcelles privées de la commune détaillées ci-après, dans son domaine public :
L 322 – L 329 ; C 708 – C 710 ; D 728 – D 787 – D 789 – D 791 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

N°2013-09-7 SIAEP DES ARBOUTS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention, décide de maintenir son adhésion au SIAEP des Arbouts.

N°2013-08-12 BATIMENTS : AFFAIRES EN COURS

Monsieur Eric Zamprogna, adjoint en charge des bâtiments, informe sur les travaux en cours :

- Presbytère – Menuiseries : les travaux (entreprise Castaing) sont programmés pour fin octobre 2013.
- Ecole – peintures extérieures : les travaux (entreprise Marque) sont prévus pour les vacances de Toussaint.

- Salle de réunion – peintures extérieures : les travaux (entreprise Joie) seront réalisés fin octobre 2013.
- Salle de réunion – choix de la signalétique : il est décidé, à l'unanimité, d'opter pour d'un affichage sur lettres.
- Stade du Tremblant – douches : les travaux d'installation de douches « presto » sont terminés. Coût : 4 165,24 €.
- Salle des sports : les blocs « ambiance » ont été remplacés, le tableau de marque a été installé.
- Salle des sports – remplacement vitrage : le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour de l'aluminium blanc. Coût : 1 804,62 €.
- Stade de football de Gaillat : la pose de la bâche sur la pente est prévue pour la 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre.
- Ensemble Sports et Loisirs – chaudière : l'entreprise Lalanne est retenue pour une installation fin novembre 2013. Choix du modèle de chaudière le plus performant.

DIVERS / INFORMATIONS

- Voirie – chemins communaux : Monsieur Jean-Pierre Dubaquier, adjoint en charge de la voirie, informe sur la réfection des chemins communaux en gravier (gros travaux sur « Fonti » ; « Balié » et les Berges de l'Adour.
- La présence de légiennelles (non dangereuses) a été détectée au stade du Tremblant, absence de légionnelles à l'Ensemble Sports et Loisirs.
- Communauté de Communes du Pays Grenadois : les 11 communes membres ont délibéré sur la nouvelle répartition des sièges. 2 conseillers municipaux de Grenade-sur-l'Adour, estimant que la délibération de la commune de Grenade-sur-l'Adour était illégale, ont saisi le tribunal administratif - décision attendue après le 20 octobre 2013.
- LCB : le club invite les conseillers municipaux au 1^{er} match en catégorie « régionale », qui se tiendra à la salle des sports de Cazères, le dimanche 29 septembre 2013.
- Manifestations : un point est fait sur l'organisation de la foire (concours de dessin le samedi 5 octobre et vide grenier le dimanche 6 octobre) et sur « Courir pour la vie, courir pour Curie » du samedi 5 octobre.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du trésorier de la commune sur la bonne tenue des comptes.
- Local commercial sur la place : Monsieur le Maire informe de l'ouverture, pour la mi-octobre d'une friterie, restauration rapide et plats cuisinés à emporter.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 20.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 7 octobre 2013.

Le Maire,

Francis DESBLANCS